



Ecole primaire :

Téléphone : (226) 25 33 32 40

Mail : secretariat.primaire@lfse.org

Site Internet : www.lfse.org

Collège & Lycée :

Téléphone : (226) 25 31 27 63

Mail : inscription@lfse.org

Site Internet : www.lfse.org

DEMANDES D'INSCRIPTION ET ADMISSION 2025 - 2026

Les inscriptions au LFSE pour l'année 2025-2026 sont à présent ouvertes

NOUVEAUTÉ 2025

INSCRIPTIONS EN LIGNE

Pour accéder au service, cliquer sur les liens ci-dessous

[Inscription en ligne – PRIMAIRE](#)

(de la TPS au CM2)

[Inscription en ligne – SECONDAIRE](#)

(de la 6^{ème} à la Terminale)

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Élèves issus d'établissements français ou du réseau EFE : Aucune condition

Élèves non issus d'établissements français ou du réseau EFE :

- Pour l'inscription à l'école maternelle quelle que soit la section souhaitée (PS, MS ou GS en fonction de l'âge de l'enfant) : Aucune condition
- À partir de la classe de CP et jusqu'à la classe de terminale, les élèves non issus du système scolaire français verront leur dossier soumis à une commission d'affectation et pourront éventuellement passer des tests de positionnement.

Attention : *Les demandes d'inscription en petite section maternelle ne peuvent se faire que pour des enfants nés en 2022 et scolarisation en Toute Petite Section des enfants nés avant le 01/09/2023.*

Une demande d'inscription ne constitue pas une admission définitive. L'inscription sera effective lorsque les frais d'inscription et les frais scolaires sont acquittés.

ADMISSION DEFINITIVE

Pour le Primaire, votre demande d'inscription sera étudiée et une réponse vous sera communiquée **sous 72 heures**. **Pour le Secondaire**, nous rappelons que l'inscription des élèves ne venant pas du système français est soumise à l'approbation d'une **commission d'examen des candidatures**, et que l'inscription doit être validée par le Chef d'Etablissement.

Une première commission d'examen se réunira au retour des vacances d'avril, les résultats seront transmis aux familles par la suite. Pour les élèves ne venant pas du système français, la commission peut demander à ce que l'élève passe des tests de positionnement (en Français, Mathématiques et Anglais). Les frais de passation des tests se montent à 70 000XOF, non remboursables (sauf pour les élèves boursiers français, ou ayant introduit une demande de bourses).

MODALITÉS DE DEMANDE D'INSCRIPTION

- **Accéder au formulaire d'inscription en ligne** en cliquant sur les liens fournis ci-dessus :
 1. Sélectionnez l'option qui vous correspond :
 - a. Vous avez déjà un compte Parents dans cet établissement
 - b. Vous souhaitez faire une première demande d'inscription (vous n'avez pas de compte Pronote Primaire ou Secondaire du LFSE).
 2. Sélectionnez la **session 2025-2026** (colonne de gauche)
 3. Remplissez soigneusement le formulaire – Pour les spécialités et options du Secondaire, consulter le site du lycée (Infographie Secondaire)
 4. **Téléverser** les documents complétés **sur la plateforme d'inscription en ligne** (au format PDF)
- **En cas de difficultés**, vous pouvez contacter le secrétariat du Primaire et du Secondaire aux horaires suivants (cf. coordonnées en tête de document) :
 - Pour l'école primaire de 7h30 à 12h30 - Pour le secondaire de 7h30 à 12h00 et de 15h00 à 17h30
 - Vous pouvez déposer les documents complétés aux secrétariats du Primaire et du Secondaire ou les adresser par voie électronique aux adresses suivantes secretariat.primaire@lfse.org (pour le Primaire) ou inscription@lfse.org (pour le Secondaire)

DOCUMENTS TÉLÉCHARGEABLES

(Voir Infographie « [Tarifs et Frais de scolarité](#) »)

Vous trouverez les pièces obligatoires constituant le dossier d'inscription :

- **Sur le site Internet du LFSE** (www.lfse.org – Documents téléchargeables)
- **Dans le mail de contact** qui vous sera adressé suite à votre demande d'inscription en ligne ou en cliquant sur les liens ci-dessous

Pièces A : Documents remis à la famille à la demande d'inscription et à l'admission définitive
1 - Documents remis à la demande d'inscription
La présente fiche (cliquer sur le lien pour télécharger le document)
Tarifs des droits de scolarité 2025 - 2026 (cliquer sur le lien pour télécharger le document)
Règlement financier (cliquer sur le lien pour télécharger le document)
La fiche d'inscription au Bus Scolaire et Règlement Intérieur du Bus Scolaire (cliquer sur le lien pour télécharger le document)
Coordonnées bancaires de l'établissement (cliquer sur le lien pour télécharger le document)
2 - Documents remis à l'admission définitive
Liste des fournitures scolaires à acquérir par l'élève (disponible sur le site Internet)
Horaires - Règlement Intérieur - Calendrier scolaire

Pièces B : Pour la demande d'inscription, téléverser en ligne (ou à défaut transmettre ou faire parvenir par mail au secrétariat)
Une photographie d'identité de l'enfant
Le règlement financier daté et signé (cliquer sur le lien pour télécharger le document)
Justificatif de la nationalité <ul style="list-style-type: none">- Élève français : 1 photocopie du livret de famille ou du passeport- Élève burkinabè : 1 extrait d'acte de naissance ou 1 certificat de nationalité (photocopie légalisée) ou 1 photocopie de passeport- Autres nationalités : 1 photocopie du passeport
Pour le primaire : 1 copie des résultats scolaires de l'année précédente et de l'année en cours
Pour le secondaire : 5 bulletins trimestriels, les trois de l'année précédente et ceux des trimestres 1 et 2 de l'année en cours

NB : En l'absence d'un seul de ces documents, la demande d'inscription ne pourra être traitée

Pièces C : A remettre avant l'admission définitive
L'avis de passage dans la classe supérieure (impérativement / et à fournir dans les meilleurs délais)
Le certificat de radiation (communément appelé Exeat) du précédent établissement
Paiement effectif du droit de 1ère inscription : <ul style="list-style-type: none">- Par chèque au nom de l'APE Saint-Exupéry (sur banque française en euros ou burkinabé en FCFA)- En espèce à la banque partenaire du lycée (ECOBANK) (euros ou FCFA) ou par virement d'un montant de 300 000 FCFA (457,35 €), non remboursable- Les parents qui introduisent, pour leur enfant de nationalité française, une demande de bourse, sont exonérés provisoirement du paiement des frais de première inscription. La commission nationale des bourses décidera d'une prise en charge totale ou partielle par l'État Français de ces frais de première inscription pour l'année scolaire considérée. En cas de rejet ou de prise en charge partielle, la famille devra régler le montant des frais de première inscription restant dû
Le dossier scolaire à réclamer à l'établissement d'origine
Pour les élèves de 1 ^{ère} et/ou Terminale : le livret scolaire + le relevé de notes des épreuves anticipées (1 ^{ère}) ou le relevé de notes des épreuves terminales.
Une photocopie du carnet de santé concernant les vaccinations obligatoires // du carnet de vaccinations
L'extrait de jugement de divorce précisant la garde des enfants en cas de séparation des parents

NB : si l'établissement ne peut pas vous remettre lors de votre départ, le dossier scolaire et tous ses composants, merci de nous communiquer l'adresse COMPLETE de l'établissement y compris le fax et le mail